



Droit à la nationalité française par affiliation

Par **SCHBAIEM**, le **18/03/2011** à **11:00**

Bonjour,

Je m'appelle Yahia SCHBAIEM, Algérien, je cherche depuis longtemps s'il y a une loi qui stipule que les ascendants des Français jusqu'à la quatrième génération ont le droit d'avoir la nationalité française par affiliation.

Mon arrière-grand-mère (côté paternel) est française, son nom est: POMA Marie Augustine, j'ai déjà envoyé par un écrivain des lettres au consulat compétent, en réponse ils m'ont suggéré de prouver mon affiliation par des actes de mariages, chose que je suis en train d'établir au tribunal.

Ma question est: Est-ce que j'ouvre droit à cette nationalité, et sur quelle loi dois-je m'appuyer, est-ce que sont les chances que j'ai?

Salutations.